

Conditions générales de participation aux cours SSSA

Conditions	Cours de formation, de perfectionnement et Camps Organisés par la SSSA	Cours de perfectionnement Organisés par les associations/institutions affiliées
Inscription	Toutes les inscriptions aux cours doivent se faire en ligne, sur www.snowsports.ch . Les inscriptions faites verbalement, par téléphone ou par écrit ne seront pas prises en considération. L'inscription a une valeur contraignante!	
Clôture des inscriptions	L'inscription devra parvenir à Swiss Snowsports jusqu'à la clôture des inscriptions (date de l'inscription en ligne). Les inscriptions tardives ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles et contre un supplément de CHF 150.00 (CP: CHF 50.00).	L'inscription devra parvenir à l'organisateur des cours jusqu'à la clôture des inscriptions. Pour ce qui est des inscriptions tardives, ce sera à l'organisateur de décider si, au cas où il resterait des places disponibles, il souhaite les accepter.
Frais de cours et critères d'admission	Une facture sera établie pour les frais de cours, qui devra être réglée avant le début du cours . Les documents d'admission devront parvenir à la SSSA au plus tard trois jours ouvrables avant le début du cours. Si ce délai n'est pas respecté, le.la candidat.e ne sera pas admis.e au cours . Il n'y aura aucun remboursement des frais de cours.	Sauf avis contraire, les frais de cours seront encaissés sur place, au début du cours.
Hébergement/ Abonnement	Dans le cadre de tous ses cours sauf le CP Backcountry, Swiss Snowsports propose l'hébergement et les abonnements à un tarif préférentiel. Le montant de ces prestations sera facturé avec les frais de cours. Seuls les nuitées/abonnements indiqués par le.la participant.e dans son inscription seront réservés!	L'organisateur des cours ne se charge pas de réserver l'hébergement ou un abonnement. C'est au.à la participant.e de le faire.
Convocation au cours	La convocation au cours sera envoyée 10 à 14 jours avant le début de celui-ci.	La convocation au cours sera envoyée par l'organisateur du cours.
Matériel de cours	Les participant.e.s sont eux.elles-mêmes responsables du transport de leur équipement personnel au cours. Les manuels utilisés pendant le cours NE sont PAS inclus dans les frais de cours. La convocation au cours contient les informations quant au matériel nécessaire pendant le cours.	
Assurance frais d'annulation	Il est VIVEMENT recommandé à chaque participant.e de disposer d'une assurance frais d'annulation, qu'il.elle devra se charger lui.elle-même de contracter. Des documents d'AXA Winterthur à ce sujet seront envoyés avec la facture. La couverture d'AXA Winterthur débute à la date du paiement de la prime.	
Désistement après la clôture des inscriptions	Les désistements devront être annoncés au secrétariat de Swiss Snowsports par écrit! <ul style="list-style-type: none"> Frais de cours déjà versés*: Swiss Snowsports ne se charge pas de rembourser les frais de cours. Il appartiendra à l'assurance frais d'annulation du.de la participant.e de le faire. Frais de cours* qui n'ont pas encore été versés: ils devront être versés à Swiss Snowsports immédiatement. Les remboursements devront être arrangés par le.la participant.e avec son assurance frais d'annulation. Une confirmation de paiement devra être soumise à l'assurance, que la SSSA émettra après réception du paiement. *frais d'hébergement / abonnements compris	Les désistements devront être annoncés à l'organisateur du cours par écrit.
Protection des données / Images cours	Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, la SSSA se conforme aux dispositions du droit suisse en matière de protection des données. Prière de se référer à la déclaration de confidentialité. La SSSA et ses partenaires (comme les remontées mécaniques) se réservent le droit d'utiliser toute image éventuelle à des fins de marketing. Cependant, le droit à l'usage et à la transmission de données et d'images peut être révoqué avant le début du cours en en faisant la demande. Celle-ci devra être soumise à education@snowsports.ch . Il est à noter que les données nécessaires à la marche des affaires seront traitées dans le respect des règles de confidentialité.	
Affiliation	Le Règlement d'admission, droits et devoirs des membres et Règlement sur les licences fait partie intégrante de l'inscription. Les personnes ayant terminé les cours Kids Instructor recevront automatiquement une affiliation d'essai gratuite d'un an. Les personnes ayant terminé les modules Méthodologie, Technique, Cours d'instructeur.trice et Hors-piste+Randonnée, ainsi que les Modules à choix, seront automatiquement admises en tant que membres à l'issue du cours et recevront également en cadeau la cotisation pour la saison suivante. Passée cette période, la cotisation de membre sera due, à moins que le membre ne résilie son affiliation dans le délai prescrit (avant la fin de la saison, en vue de la saison suivante).	



Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> • Tou.te.s les participant.e.s devront disposer d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance-accidents au moment du cours. Swiss Snowsports décline toute responsabilité en cas d'incident/accident! • Les dates et les lieux de cours sont sujets à modification. Pour des informations actualisées, veuillez consulter www.snowsports.ch. • S'il y a moins de six participant.e.s inscrit.e.s à un cours, l'organisateur du cours se réserve le droit de l'annuler. • En cas d'annulation d'un cours par la SSSA, les frais de cours seront remboursés pour autant qu'ils aient déjà été payés. Toute autre demande de compensation sera exclue.
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Les Conditions générales, ainsi que le «Règlement d'application Formation de professeur de sport de neige en Suisse» et le «Règlement et directives Professeur.e de sports de neige avec brevet fédéral» en vigueur, font partie intégrante de l'inscription et ont une valeur contraignante. Le présent rapport contractuel est soumis au droit suisse. Le for est Worblaufen.
Modification des CG	<ul style="list-style-type: none"> • Les présentes CG peuvent être modifiées à tout moment. Le.la participant.e au cours sera informé.e des éventuels changements. Si le.la participant.e ne fait pas opposition dans les 30 jours, les nouvelles dispositions seront considérées comme acceptées.
For juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Le for est, pour autant que cela soit autorisé par la loi, au siège social de la Swiss Snowsports Association.

